

GESTION 21

SA au capital de 500 000 euros
RCS Paris 497 763 979
8 rue Volney 75002 Paris
Tel : 01 84 79 90 28

Publication du 21/04/2022

Modification du prospectus du fonds ACTIONS 21

GESTION 21 a procédé, en sa qualité de Société de Gestion, à la modification du prospectus du fonds suivant :

ACTIONS 21

La modification porte sur l'intégration de l'objectif suivant dans la stratégie d'investissement du fonds :

- Le fonds s'engage à surperformer son indice de référence le CAC ALL TRADABLE sur l'indicateur « poche transition énergétique ». Cet indicateur permet de déterminer la part des entreprises œuvrant pour la transition énergétique, c'est-à-dire ayant des activités dont les produits ou les services permettent la réduction des émissions de gaz à effet de serre (production d'électricité décarbonée, stockage d'énergie, économies d'énergies etc.). Il permet de mettre au même niveau une société en transformation et une entreprise ayant une activité totalement dédiée à la transition énergétique comme un producteur d'énergies renouvelables. Le taux de couverture de cet indicateur au niveau du portefeuille est supérieur à 70% (en poids dans le portefeuille).

De plus, afin de se conformer au Règlement Taxonomie, le paragraphe suivant a également été intégré dans le prospectus :

- « Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales telles que décrites à l'article 8 du Règlement SFDR (EU) 2019/2088. Les publications des émetteurs concernant l'alignement de leurs activités avec la taxonomie européenne ne sont pas encore disponibles. En l'absence de ces informations, la stratégie mise en œuvre dans le Fonds ne prend pas encore en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, et à ce titre l'alignement du portefeuille du Fonds avec le Règlement Taxonomie n'est, à ce jour, pas encore calculé. Par conséquent, le principe de « ne pas nuire de manière significative » (Do Not Significant Harm) ne s'applique à aucun des investissements de ce Fonds.»

GESTION 21 a également clarifié la rédaction du paragraphe « Objectif de gestion » sans en modifier les principes.

Les autres caractéristiques du fonds demeurent inchangées. Ces modifications n'ont pas d'impact négatif sur le profil de risque du fonds.

Ce changement entre en vigueur au 21 avril 2022. Le prospectus est dès à présent disponible sur le site www.gestion21.fr et sur simple demande auprès de GESTION 21.